

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/06/2014

Publication : 25/06/2014

**Décision du bureau communautaire****N°01- BC10.06.14**

L'an deux mille quatorze, le 10 juin à 18 heures, le bureau communautaire de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 4 juin 2014, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la communauté de communes, 1 place Ernest Jan à Pontivy, sous la Présidence de Christine Le Strat.

*Le bureau communautaire est composé de la Présidente, de 12 Vice-présidents et de 13 membres.*

*Etaient présents : Christine Le Strat, Présidente ; René Jégat, 1<sup>er</sup> Vice-président ; Serge Moëlo, 2<sup>ème</sup> Vice-président ; Claude Viet, 3<sup>ème</sup> Vice-président ; Pierre Le Teste, 5<sup>ème</sup> Vice-président ; Michel Pourchasse, 6<sup>ème</sup> Vice-président ; Marc Ropers, 7<sup>ème</sup> Vice-président ; Hervé Le Lu, 8<sup>ème</sup> Vice-président ; Joseph Le Bouëdec, 9<sup>ème</sup> Vice-président ; Bernard Le Breton, 10<sup>ème</sup> Vice-président ; Joël Marivain, 11<sup>ème</sup> Vice-président ; Marc Kerrien, 12<sup>ème</sup> Vice-président ; Hervé Guillemain, Sylviane Le Ponner, Bruno Serval, Jean-Jacques Videlo, Dominique Guégan, Jean-Pierre Le Ponner, Jean-Luc Le Tarnec, Bernard Nizan, Stéphane Le Coz, Jean-François Desiles, Rolland Le Lostec, Claude-Albert Le Bris et Laurent Ganivet, membres.*

*Etait excusé : Jean-Yves Quentel, 4<sup>ème</sup> Vice-président.*

**Expérimentation d'un transport à la demande (TAD)  
Prolongation de la phase expérimentale sur le secteur ouest du territoire  
Avenant aux conventions**

Par délibération du bureau communautaire du 8 octobre 2013, les modalités de mise en œuvre d'un transport à la demande (TAD) à titre expérimental pour une durée de 6 mois sur le secteur ouest du territoire ont été validées. Cette expérimentation a débuté le mercredi 4 décembre 2013 et devait se terminer le dimanche 1<sup>er</sup> juin 2014.

Sur le plan juridique, deux conventions permettent de mettre en œuvre le service : une convention entre la Compagnie des Transports du Morbihan et Pontivy Communauté, approuvée par le Conseil général du Morbihan pour l'exploitation du TAD et une convention quadripartite entre le Conseil général du Morbihan, Vannes Agglo, Kicéo et Pontivy Communauté pour l'utilisation de la centrale de réservation.

Le 3 mars 2014, les membres de la commission « Aménagement du Territoire » ont souhaité analyser le fonctionnement du transport à la demande sur une période plus large et y inclure la période estivale (soit jusqu'au 30 septembre 2014). Aussi, une prolongation de l'expérimentation du TAD au-delà du 31 mai 2014 et une généralisation de ce service sur l'ensemble du territoire dans le courant du 2<sup>ème</sup> semestre 2014 ont été proposées.

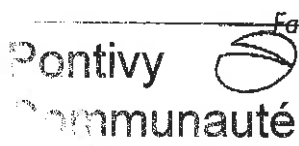
Afin de permettre le fonctionnement actuel du service jusqu'à la fin de cette phase expérimentale élargie, il est nécessaire de formaliser un avenant aux deux conventions dont l'unique objet concerne cette prolongation de la phase expérimentale jusqu'au 30 septembre 2014.

L'estimation financière de cette prolongation est de 12 245 € HT, dont 7 912 € HT pour le service de TAD et (convention d'exploitation du TAD – CTM/CG56/Pontivy Communauté) et de 4 333 € HT pour l'utilisation de la centrale de réservations.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le bureau communautaire décide :**

☞ **de prolonger la phase expérimentale du TAD jusqu'au 30 septembre 2014 ;**

☞ **d'autoriser la Présidente, ou son représentant, à signer les deux avenants liés aux conventions initiales ainsi que tout document en rapport avec ce dossier.**



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

**La Présidente  
Christine LE STRAT**

*Ch. Le Strat*

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/06/2014

Publication : 25/06/2014



Pontivy  
Communauté

### Décision du bureau communautaire

N°03- BCI0.06.14

L'an deux mille quatorze, le 10 juin à 18 heures, le bureau communautaire de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 4 juin 2014, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la communauté de communes, 1 place Ernest Jan à Pontivy, sous la Présidence de Christine Le Strat.

*Le bureau communautaire est composé de la Présidente, de 12 Vice-présidents et de 13 membres.*

*Etaient présents : Christine Le Strat, Présidente ; René Jégat, 1<sup>er</sup> Vice-président ; Serge Moëlo, 2<sup>ème</sup> Vice-président ; Claude Viet, 3<sup>ème</sup> Vice-président ; Pierre Le Teste, 5<sup>ème</sup> Vice-président ; Michel Pourchasse, 6<sup>ème</sup> Vice-président ; Marc Ropers, 7<sup>ème</sup> Vice-président ; Hervé Le Lu, 8<sup>ème</sup> Vice-président ; Joseph Le Bouëdec, 9<sup>ème</sup> Vice-président ; Bernard Le Breton, 10<sup>ème</sup> Vice-président ; Joël Marivain, 11<sup>ème</sup> Vice-président ; Marc Kerrien, 12<sup>ème</sup> Vice-président ; Hervé Guillemain, Sylviane Le Ponner, Bruno Serval, Jean-Jacques Videlo, Dominique Guégan, Jean-Pierre Le Ponner, Jean-Luc Le Tarnec, Bernard Nizan, Stéphane Le Coz, Jean-François Desiles, Rolland Le Lostec, Claude-Albert Le Bris et Laurent Ganivet, membres.*

*Etait excusé : Jean-Yves Quentel, 4<sup>ème</sup> Vice-président.*

### Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement du Morbihan (CAUE) Cotisation année 2014

Pontivy Communauté a adhéré au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement du Morbihan (CAUE) par une délibération du bureau communautaire du 16 décembre 2003.

Depuis, chaque année l'adhésion a été renouvelée.

Le C.A.U.E sollicite le règlement de la cotisation 2014, sur la base de 0.30€ par habitant pour 44 962 habitants du département du Morbihan (population municipale au 1/1/2014) soit 13 488,60 €.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le bureau communautaire décide :**

☞ **de verser la cotisation 2014 au CAUE Morbihan d'un montant de 13 488,60 € soit 0,30 € par habitant ;**

☞ **d'autoriser la Présidente, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette décision.**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

**La Présidente  
Christine LE STRAT**

*Ch. Le Strat*

Pontivy  
Communauté

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/06/2014

Publication : 25/06/2014

**Décision du bureau communautaire****N°02- BC10.06.14**

L'an deux mille quatorze, le 10 juin à 18 heures, le bureau communautaire de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 4 juin 2014, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la communauté de communes, 1 place Ernest Jan à Pontivy, sous la Présidence de Christine Le Strat.

*Le bureau communautaire est composé de la Présidente, de 12 Vice-présidents et de 13 membres.*

*Etaient présents : Christine Le Strat, Présidente ; René Jégat, 1<sup>er</sup> Vice-président ; Serge Moëlo, 2<sup>ème</sup> Vice-président ; Claude Viet, 3<sup>ème</sup> Vice-président ; Pierre Le Teste, 5<sup>ème</sup> Vice-président ; Michel Pourchasse, 6<sup>ème</sup> Vice-président ; Marc Ropers, 7<sup>ème</sup> Vice-président ; Hervé Le Lu, 8<sup>ème</sup> Vice-président ; Joseph Le Bouëdec, 9<sup>ème</sup> Vice-président ; Bernard Le Breton, 10<sup>ème</sup> Vice-président ; Joël Marivain, 11<sup>ème</sup> Vice-président ; Marc Kerrien, 12<sup>ème</sup> Vice-président ; Hervé Guillemain, Sylviane Le Ponner, Bruno Serval, Jean-Jacques Videlo, Dominique Guégan, Jean-Pierre Le Ponner, Jean-Luc Le Tarnec, Bernard Nizan, Stéphane Le Coz, Jean-François Desiles, Rolland Le Lostec, Claude-Albert Le Bris et Laurent Ganivet, membres.*

*Était excusé : Jean-Yves Quentel, 4<sup>ème</sup> Vice-président.*

**Réseau de transport intercommunal MOOVI  
Suppression des lignes de service Guern-Pontivy & Saint-Gonnery-Pontivy**

En séance du 28 novembre 2012, le bureau communautaire a validé les modalités de mise en œuvre d'un réseau de transport intercommunal à titre expérimental pour une durée d'un an. Cette expérimentation a débuté le 8 avril 2013 et se termine le 31 août 2014.

Lors de la mise en place du service, les objectifs pour envisager la pérennisation du dispositif étaient fixés à 6 voyages par ligne par lundi. Cet objectif est atteint sur l'ensemble des lignes sauf pour celles de Guern– Pontivy (4 voyages par lundi) et Saint-Gonnery– Pontivy (5 voyages par lundi).

Compte-tenu de ces résultats de fréquentation, la commission « Aménagement du Territoire » du 3 mars 2014 a proposé la suppression des lignes Guern– Pontivy et Saint-Gonnery – Pontivy à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2014, date de mise en œuvre du réseau définitif. Néanmoins, afin d'assurer une poursuite de la desserte en transports publics sur les communes traversées, il a été envisagé de substituer les lignes MOOVI par un système de transport à la demande. La mise en œuvre définitive de ce service sera complémentaire avec le réseau MOOVI pour assurer une cohérence dans l'offre de service.

Par ailleurs, il convient de préciser que les communes impactées par la suppression de la ligne Guern – Pontivy (Guern et Malguénac) sont déjà desservies par le transport à la demande et que la ligne Saint-Gonnery – Pontivy est également doublée plusieurs fois par jour par la ligne routière régionale Saint-Brieuc – Vannes/Lorient (desserte des communes de Saint-Gérand et Saint-Gonnery).

Sur le plan juridique, la suppression de ces deux lignes nécessitera la résiliation des conventions avec la CTM.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le bureau communautaire décide :**

☞ **de supprimer les lignes Guern – Pontivy et Saint-Gonnery - Pontivy du réseau MOOVI à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2014 ;**

☞ **Autoriser la Présidente, ou son représentant, à signer tout document en rapport avec ce dossier.**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Pontivy  
Communauté



La Présidente  
Christine LE STRAT

*Ch. Strat*